

# Développements

Informations et mises à jour sur le programme de recherche scientifique et de développement expérimental

Des commentaires sur « Innovation Canada : Le pouvoir d'agir », aussi connu sous le nom de rapport Jenkins.

## Comblent les lacunes en matière d'innovation au Canada : observations de PwC sur le rapport Jenkins

25 novembre 2011

Le rapport intitulé « Innovation Canada : Le pouvoir d'agir » a été publié le 17 octobre 2011 par le groupe d'experts indépendant sur le soutien fédéral à la recherche et au développement (R-D). Le rapport découle d'une proposition contenue dans le budget fédéral de 2010 recommandant un examen approfondi des programmes fédéraux qui appuient l'innovation en entreprise.

L'objectif du gouvernement fédéral était de fournir des recommandations visant à maximiser le potentiel des programmes fédéraux qui contribuent à l'innovation et créent des possibilités d'affaires pour les entreprises. Le gouvernement reconnaît que, malgré l'important soutien fédéral accordé à la R-D, le Canada continue d'accuser un retard par rapport aux autres pays dans les dépenses en R-D des entreprises, le taux de commercialisation des nouveaux produits et services, et la croissance de la productivité.

Ce numéro de *Développements* fournit un commentaire sur chacune des recommandations du groupe d'experts. Il présente nos points de vue et examine les conséquences possibles des recommandations pour votre organisation. La présentation est divisée de la façon suivante :

1. Cadre de travail du groupe d'experts
2. Recommandations du groupe d'experts
3. Observations de PwC
4. Ce que PwC peut faire pour vous aider

### 1. Cadre de travail du groupe d'experts

#### Mandat et approche

Le groupe d'experts s'est penché sur les questions suivantes :

- Quelles sont les initiatives fédérales les plus efficaces pour accroître la R-D dans les entreprises et faciliter des partenariats pertinents sur le plan commercial en matière de R-D?
- La composition et la conception actuelles des encouragements fiscaux, du soutien direct à la R-D dans les entreprises et de la R-D à but commercial sont-elles appropriées?

- Quelles lacunes, le cas échéant, sont évidentes dans l'éventail actuel de programmes, et que pourrait-on faire pour les combler?

Le groupe a examiné trois types de programmes fédéraux visant à soutenir la R-D :

- le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE);
- les programmes qui offrent un soutien à la R-D effectuée dans les entreprises, y compris :
  - l'appui général,
  - l'appui sectoriel;
- les programmes financés par l'intermédiaire des conseils subventionnaires fédéraux, des ministères et des organismes qui appuient la R-D à but commercial, qui est souvent effectuée par des institutions universitaires.

Le groupe d'experts s'est également penché sur l'innovation en entreprise au Canada par rapport aux autres pays développés.

## Principes directeurs

Le cadre d'action du groupe d'experts se fonde sur huit principes directeurs :

1. **Appui aux programmes transformateurs** – Les programmes d'appui à l'innovation en entreprise devraient concentrer les ressources là où les forces du marché risquent de ne pas être efficaces ou efficientes et ils devraient englober toutes les activités d'innovation en entreprise.
2. **Une exigence de bénéfice net** – Le total des bénéfices de tout programme devrait être supérieur aux coûts liés au financement, à l'administration et à la conformité.
3. **Programmes d'envergure nationale et d'application étendue** – Le noyau des programmes fédéraux de soutien à l'innovation en entreprise devrait être constitué de programmes nationaux de grande envergure et d'application étendue qui appuient de façon générale les activités d'innovation en entreprise.
4. **Collaboration en matière de stratégies sectorielles** – Il y a également place pour des programmes adaptés aux besoins de secteurs particuliers auxquels le gouvernement accorde une importance stratégique.

5. **Réussite commerciale des programmes d'innovation régionale** – Les programmes régionaux de soutien à l'innovation en entreprise devraient chercher avant tout à renforcer les capacités des entreprises de la région ciblée à faire concurrence sur la scène mondiale.
6. **Établissement d'objectifs clairs, d'une envergure adaptée aux problématiques et axés sur l'utilisateur** – On devrait concevoir un programme de stimulation de l'innovation en entreprise de manière à résoudre un problème précis dont la solution doit nécessairement comporter une initiative gouvernementale.
7. **Souplesse des programmes** – Les programmes d'innovation fédéraux devraient être eux-mêmes innovants et souples. Ils devraient fixer des objectifs clairs et des résultats mesurables, et permettre ensuite aux utilisateurs de proposer de nouvelles façons d'atteindre les objectifs.
8. **Évaluation de l'efficacité** – Il faut obtenir davantage d'information sur le rendement et l'administration du programme pour s'assurer que les mécanismes fédéraux de soutien à l'innovation en entreprise sont efficaces et axés sur les résultats.

## 2. Recommandations du groupe d'experts

### Principaux messages

Le rapport inclut les principaux messages suivants, sur lesquels se fondent les recommandations du groupe d'experts :

- Le Canada compte davantage que la plupart des autres pays sur les encouragements fiscaux, ou le soutien indirect, pour stimuler l'innovation dans le secteur privé. De nombreux pays ont obtenu plus de succès en promouvant l'innovation au moyen d'une composition plus équilibrée de soutien direct et indirect. Le Canada doit être plus audacieux en identifiant et en favorisant les partenariats dans les domaines d'importance stratégique présentant un fort potentiel économique.
- Le soutien du Canada à l'innovation se concentre trop sur les subventions à la R-D, par opposition à d'autres éléments de la chaîne de valeur, notamment la commercialisation.

- Les programmes d'innovation au Canada doivent être plus simples et coordonnés, et les entreprises doivent avoir accès à un guichet unique pour l'obtention de l'information et du soutien.
- Les petites entreprises innovantes doivent être encouragées à croître afin de devenir de grandes sociétés concurrentielles à l'échelle mondiale. Le gouvernement devrait se concentrer davantage à encourager la croissance et à récompenser le succès et s'éloigner de son approche actuelle consistant à fournir du soutien principalement aux petites entreprises.

## Recommandation 1

*Créer un conseil sur la recherche et l'innovation industrielles doté d'un mandat clair concernant l'innovation en entreprise (y compris l'exécution de programmes d'innovation destinés aux entreprises, l'élaboration d'une stratégie sur le développement des talents nécessaires à l'innovation en entreprise et d'autres tâches au fil du temps) et maximiser l'incidence des programmes par leur regroupement et par une meilleure évaluation pangouvernementale.*

## Commentaires de PwC

Les entreprises canadiennes seraient mieux servies par un « guichet unique » pour les programmes d'innovation fédéraux.

Le système actuel a souvent été qualifié par les entreprises de mosaïque hétéroclite de programmes dont la compréhension et l'accès sont difficiles. L'approche globale plus centralisée recommandée en matière de financement de l'innovation, que de nombreux pays (p. ex. le R.-U.) ont mis en œuvre avec succès, est conforme à la tendance canadienne à la rationalisation des programmes du gouvernement fédéral.

La mise en place d'un conseil sur la recherche et l'innovation industrielles n'est pas chose facile. Le conseil devra faire preuve de souplesse et de réceptivité en ce qui a trait aux besoins changeants du marché découlant des courts cycles de vie de la technologie. Le conseil sur la recherche et l'innovation industrielles doit être responsable de l'évaluation continue de l'efficacité des programmes en prenant en considération les besoins changeants des entreprises et l'incertitude inhérente à la prise de risques.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux offrent plus de 500 programmes de soutien aux entreprises. La connaissance approfondie de la science, des politiques et des exigences réglementaires requise pour que les programmes soient efficaces réside souvent dans les ministères d'accueil, tels que l'agriculture, les ressources naturelles, l'environnement et la santé. La rationalisation présente des défis techniques, politiques, de dotation et de ressources. Ce processus pourrait être long et ardu.

## Recommandation 2

*Simplifier le programme de RS&DE en basant le crédit d'impôt pour les petites et moyennes entreprises (PME) sur les coûts liés à la main-d'œuvre. Réaffecter une partie du crédit d'impôt à une série plus complète d'initiatives de soutien direct aux PME pour les aider à devenir des entreprises concurrentielles de plus grande taille.*

Le groupe d'experts a observé que le soutien fédéral à l'innovation met l'accent sur les subventions à caractère fiscal de la R-D – par opposition à d'autres éléments de la chaîne de valeur, notamment la commercialisation et le développement de nouveaux produits – de façon plus prononcée que dans de nombreux autres pays. Au lieu de cela, ces autres pays offrent un soutien plus stratégique et plus direct pour encourager les entreprises innovatrices à se développer dans les domaines où ces pays peuvent être concurrentiels à l'échelle internationale.

Le programme de RS&DE actuel parsème le financement dans toutes les régions, tous les secteurs et tous les établissements dans l'espoir que les sociétés deviennent plus concurrentielles à l'échelle mondiale. Une autre option à l'approche indirecte actuelle de financement est l'approche directe, qui est discrétionnaire et qui peut signifier de favoriser un plus petit nombre de sociétés et d'établissements avec de meilleures subventions.

Le groupe d'experts a été invité à formuler des recommandations qui pourraient être mises en œuvre sans augmenter le coût global. Par conséquent, faire en sorte que le soutien à la R-D prenne la forme de financement direct plutôt que d'encouragements fiscaux exigera de réduire le coût du programme de RS&DE. Une partie des économies réalisées servira aux mesures de financement directes pour les PME.

## Recommandation 2.1 – Conformité et administration simplifiées

*Baser le crédit d'impôt destiné aux sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) de petite et moyenne tailles sur les coûts de main-d'œuvre, de façon à réduire les coûts liés à l'administration et à la conformité. Comme le crédit serait calculé en fonction d'une base de coûts plus restreinte qu'actuellement, son taux serait augmenté. À terme, le gouvernement devrait envisager d'étendre à toutes les entreprises cette nouvelle approche fondée sur les coûts de main-d'œuvre, dans la mesure où il pourrait offrir simultanément un soutien approprié pour compenser les incidences négatives de cette démarche sur les grandes entreprises ayant touché des coûts élevés de R-D autres que salariaux.*

### Commentaires de PwC

Cette recommandation donnerait lieu à un changement important du programme actuel. Elle pourrait réduire le financement au titre de la RS&DE que reçoivent actuellement les PME. À plus long terme, elle pourrait également réduire le financement au titre de la RS&DE pour les grandes sociétés, en particulier celles qui utilisent peu de main-d'œuvre.

En outre, nous observons ce qui suit :

**1. Réduction des coûts liés à la conformité et à l'administration** – Une approche basée sur les coûts de main-d'œuvre part du principe que les coûts liés à la conformité et à l'administration du programme de RS&DE proviennent du calcul des dépenses admissibles. En fait, l'admissibilité du travail (c.-à-d. répondre à la définition de RS&DE, en particulier le développement expérimental) est le principal problème administratif auquel font face de nombreuses sociétés. Bien qu'une approche basée sur les coûts de main-d'œuvre aiderait assurément à réduire certains coûts liés à la conformité et à l'administration, s'attaquer directement aux coûts administratifs relatifs à l'admissibilité des projets aurait une incidence plus importante.

Les règles d'admissibilité actuelles à la RS&DE ont été formulées en grande partie en 1986 et ont passé l'épreuve du temps. Cependant, le cadre se prête à diverses interprétations qui ont varié au fil des changements ayant touché l'administration du programme. On a longtemps soutenu que le caractère incitatif du programme a été négligé.

Certains croient que les coûts liés à la conformité et à l'administration étaient bien inférieurs pendant les premières années alors que l'industrie et l'administration fonctionnaient ensemble à la formulation des exigences d'admissibilité aux projets.

Le groupe d'experts n'a pas suggéré que l'Agence du revenu du Canada (ARC) travaille plus étroitement avec les groupes sectoriels en ce qui a trait à la définition de la RS&DE, tout en gardant à l'esprit le caractère incitatif du programme. Nous croyons pourtant que cela réduirait de façon importante les coûts liés à la conformité et à l'administration.

Actuellement, la complexité du programme découle principalement du fait que l'industrie est incapable d'interpréter logiquement la politique et les règles d'application touchant l'admissibilité aux projets. Peut-être qu'une conférence nationale conjointe regroupant les associations sectorielles, le gouvernement et les demandeurs, semblable à celle tenue à Vancouver en 1998<sup>1</sup>, aiderait à aplanir les complexités.

### 2. Le calcul basé sur les coûts de main-d'œuvre désavantage certaines entreprises

– En vertu de l'approche basée sur les coûts de main-d'œuvre, les SPCC de petite et moyenne tailles verront leurs avantages actuels diminuer si :

- elles requièrent de nombreuses dépenses en capital ou ont des dépenses autres que de main-d'œuvre élevées; ou
- elles ont besoin de beaucoup de matériel ou de composantes dans le cadre du processus de RS&DE.

Dans ces entreprises, la proportion de dépenses autres que de main-d'œuvre est souvent si élevée qu'il est difficile d'imaginer un crédit équivalent basé sur les coûts de main-d'œuvre qui pourrait remplacer leurs encouragements actuels. Un taux de crédit plus élevé ne compensera probablement pas de manière adéquate la perte des crédits découlant du retrait des dépenses en immobilisations et en matériaux de la base de dépenses de RS&DE. Le groupe d'experts a reconnu l'effet négatif qu'une approche basée sur les coûts de main-d'œuvre aurait sur de grandes

1. Voir : <http://www.cra-arc.gc.ca/nwsrm/rlss/1998/m06/sred-rsde-fra.html>

entreprises menant des activités de R-D dont les coûts de main-d'œuvre sont réduits, mais il pourrait y avoir une incidence semblable sur certaines SPCC.

3. **Un programme différent pour les grandes sociétés** – En vertu de cette recommandation, le programme de RS&DE pour les SPCC, basé sur les coûts de main-d'œuvre, sera distinct du programme potentiellement plus généreux pour les grandes sociétés qui seront autorisées à demander des crédits d'impôt à l'investissement (CII) à l'égard de la RS&DE selon les règles actuelles (en tenant pour acquis que les règles relatives à la RS&DE pour les grandes sociétés demeurent les mêmes). Ceci permettra aux grandes sociétés de déduire les matériaux pour la RS&DE, les salaires, les paiements contractuels pour la RS&DE, la totalité ou la presque totalité des nouvelles dépenses en capital de RS&DE, les paiements faits à des tiers, les coûts de location, le matériel à vocations multiples et les frais généraux.

Limiter la portée du programme aux coûts de main-d'œuvre, comme il est proposé, créerait un parti pris en faveur des secteurs à prédominance de main-d'œuvre, tels que le secteur des technologies de l'information, aux dépens des secteurs où la main-d'œuvre n'est pas prédominante, tels que la fabrication. Le prototypage et la production expérimentale peuvent être coûteux, particulièrement pour les SPCC, et sont essentiels dans la chaîne d'innovation. L'investissement dans des biens corporels et incorporels est également un élément essentiel à la productivité et à l'innovation.

4. **L'industrie manufacturière pourrait perdre un avantage** – En vertu des règles actuelles, le nouvel équipement utilisé en totalité, ou presque, pour la RS&DE est admissible aux encouragements fiscaux au cours de l'année où il est prêt à être mis en service – une politique fiscale appréciée de l'industrie. Cet avantage sera perdu.
5. **La complexité demeure en ce qui concerne les paiements contractuels pour des services de RS&DE** – Le groupe d'experts propose que les paiements contractuels admissibles soient réduits à 50 %. La complexité actuelle consiste à déterminer si les encouragements fiscaux sur les paiements

contractuels seront reçus par le payeur ou l'exécutant. Permettre simplement que 50 % des paiements contractuels soient admissibles à la RS&DE ne résout pas le problème. Cependant, permettre que les dépenses ne puissent être réclamées que par une seule partie, soit le payeur ou l'exécutant, pourrait le résoudre.

## Recommandation 2.2 – Admissibilité plus prévisible

*Améliorer le service d'examen préliminaire des projets de l'ARC pour que les sociétés reçoivent une approbation préalable concernant leur admissibilité au crédit.*

### Commentaires de PwC

PwC a toujours encouragé les demandeurs à utiliser le service d'examen préliminaire au besoin et nous sommes heureux que le groupe d'experts appuie ce processus. Afin de l'améliorer, voici nos observations :

1. **Des directives claires sont essentielles** – Avant d'utiliser le service d'examen préliminaire des projets, les demandeurs voudront savoir si le travail a une chance raisonnable de satisfaire aux règles d'admissibilité des projets de RS&DE. Sinon, les demandeurs seront peu disposés à faire l'effort de demander une opinion de la part de l'ARC. Par conséquent, l'ARC devra faire en sorte que les contribuables puissent connaître avec plus de certitude l'admissibilité de leurs projets.
2. **Ressources de l'ARC** – L'examen préliminaire d'une grande quantité de projets nécessitera sans doute beaucoup de ressources du côté de l'ARC.
3. **L'incertitude demeurera** – Dans la pratique, aucune garantie ne peut être fournie avant qu'un projet commence, que les activités soient connues et qu'elles puissent être comparées à la définition de RS&DE. Le service d'examen préliminaire des projets actuel est informel et ne fournit pas de prévisibilité. L'évaluation finale se fonde sur un examen par l'ARC des travaux de RS&DE qui ont été menés à bien par le demandeur. Jusque-là, il est difficile d'être certain. Si le service s'élargit pour fournir l'approbation préalable, les demandeurs au titre de la RS&DE devront probablement faire une demande écrite officielle à l'ARC. Si ce processus est trop complexe, il fera

augmenter les coûts liés à la conformité et pourrait décourager les contribuables de présenter une demande d'examen préliminaire.

### **Recommandation 2.3 – Rentabilité accrue**

*Réduire le montant de l'aide fournie sous la forme du crédit d'impôt pour la RS&DE, en introduisant des encouragements qui favorisent la croissance et la rentabilité des petites et moyennes entreprises, et qui permettent de réduire progressivement la part remboursable du crédit. Réaffecter les sommes ainsi économisées au financement d'un soutien nouveau ou amélioré à l'innovation par les PME, comme le proposent les autres recommandations du groupe d'experts.*

#### **Commentaires de PwC**

1. **Répercussions de la réduction des crédits d'impôt** – La façon de mettre en œuvre la réduction des crédits d'impôt remboursables n'est pas claire. La réduction exigerait que les SPCC trouvent d'autres sources de financement pour leurs projets de RS&DE. Cela pourrait rendre difficile pour certains la poursuite de leurs projets de R&D et réduirait probablement le risque (et les retombées potentielles) que prennent les sociétés en matière de R&D.
2. **Cibler les avantages pour les SPCC** – Il s'agit d'un changement notable par rapport à l'approche axée sur le marché en matière d'investissement en R-D. Un régime de crédits d'impôt a ses avantages : les règles sont claires et bien établies. Les demandeurs qui répondent aux trois critères sont admissibles à un encouragement. En vertu de la nouvelle approche du groupe d'experts en matière de financement des PME, les demandeurs doivent convaincre les responsables du financement qu'ils ont une plus grande probabilité de réaliser une croissance et une rentabilité fortes basées sur la R-D. Les programmes de financement direct pourraient également donner lieu à des coûts importants liés à la conformité parce que les sociétés devront essayer de démontrer le potentiel de réussite de leur innovation.

3. **Disparités provinciales et territoriales** – Les provinces (à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard) et le Yukon ont reproduit le programme fédéral de RS&DE. Des disparités régionales sont susceptibles de survenir parce que les régions voudront s'assurer que leur financement au titre de la R-D est dirigé vers les besoins spécifiques de leur population.

### **Recommandation 2.4 – Responsabilisation accrue**

*Produire régulièrement des données sur le rendement du crédit d'impôt pour la RS&DE afin de permettre l'évaluation de son aptitude à stimuler, à des coûts acceptables, la R-D, l'innovation et la croissance de la productivité.*

#### **Commentaires de PwC**

La compréhension et l'évaluation de la rentabilité des programmes gouvernementaux sont importantes. Toutefois, les données rassemblées par l'ARC pour évaluer la performance du programme ne doivent pas s'ajouter inutilement aux coûts liés à la conformité pour le contribuable ou aller à l'encontre des principes de confidentialité.

### **Recommandation 2.5 – Mise en œuvre progressive et consultation**

*Adopter progressivement les changements proposés pour accorder aux entreprises le temps de planifier et de s'adapter. Consulter d'emblée les provinces sur les changements proposés, étant donné qu'elles envisageront peut-être d'adopter la même approche que le gouvernement fédéral.*

#### **Commentaires de PwC**

Si des recommandations sont adoptées par le gouvernement fédéral, une application progressive sera essentielle pour permettre aux entreprises de s'adapter.

Le programme de RS&DE est mieux connu et compris que d'autres programmes d'encouragement. Les contribuables qui font de la R&D comptent sur le programme de RS&DE comme source importante de financement. La certitude et la stabilité des

programmes de financement sont cruciales pour les sociétés qui investissent dans la R-D parce qu'il s'agit d'un engagement à long terme et que les retombées ne sont pas nécessairement immédiates.

## Observations de PwC sur la recommandation 2

1. **Conserver la simplicité** — Les recommandations proposent de passer à un financement direct et d'étendre le soutien à davantage de stades du cycle d'innovation. Cependant, ces changements doivent être réalisés tout en conservant un programme de RS&DE simple, prévisible, efficient et concurrentiel.
2. **Accords commerciaux internationaux** — Les programmes de financement directs découlant de ces recommandations ne doivent pas violer les accords commerciaux internationaux.
3. **Mécanismes d'impôt différents** — Le rapport n'examine pas de façons différentes de soutenir la R-D au moyen du régime fiscal. Les concurrents du Canada utilisent de plus en plus l'imposition à taux réduits des fruits de l'innovation. À cet égard, la tendance croissante qui semble s'étendre à toute l'Europe est d'adopter l'imposition à taux réduits du revenu tiré de la propriété intellectuelle.

L'imposition à taux réduits du revenu tiré de la propriété intellectuelle cible le stade de la commercialisation de l'innovation; les entreprises n'en retirent des avantages que si leur R-D donne des résultats. Le R.-U. a annoncé qu'il présentera en 2013 sa propre version de cette façon de faire. Les Pays-Bas ont rendu dernièrement le revenu tiré de projets de R-D admissible en élargissant le concept d'imposition à taux réduits afin d'inclure l'innovation.

## Recommandation 3

*Faire de l'innovation en entreprise l'un des objectifs clés des politiques d'achat et d'approvisionnement du secteur public, et déployer des initiatives complémentaires pour atteindre cet objectif.*

### Commentaires de PwC

L'approvisionnement du secteur public a souvent été un moteur important de l'innovation, particulièrement aux États-Unis et en Europe. Au Canada, les pratiques courantes en matière d'approvisionnement sont très normatives afin de faire en sorte que les soumissions soient comparables. Habituellement, les soumissionnaires doivent prouver qu'ils ont à plusieurs reprises offert des services semblables, d'une portée semblable. Ces deux pratiques freinent l'innovation.

Le groupe d'experts a reconnu que le Canada doit accroître l'effet de levier de l'approvisionnement. L'utilisation du Programme canadien pour la commercialisation des innovations (PCCI) est une bonne manière de le faire. Cependant, le PCCI ne représentera jamais plus qu'une fraction des dépenses

totales du gouvernement et nous encourageons ce dernier à examiner tous les domaines d'approvisionnement pour s'assurer que les objectifs pertinents, y compris la promotion de l'innovation, sont pris en compte.

En outre, revoir les pratiques en matière d'approvisionnement dans le but de mettre l'accent sur les besoins à combler et les résultats, plutôt que sur les pratiques prescrites pour les réaliser, encouragera également l'innovation.

## Recommandation 4

*Transformer les instituts du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) en une constellation de centres sectoriels de R-D en collaboration mobilisant les entreprises, les universités et les provinces. Transférer les activités de recherche du CNRC portant sur les politiques publiques aux organismes fédéraux appropriés.*

## Commentaires de PwC

Le résumé du rapport soulignait que la collaboration doit se faire dans des domaines de recherche d'importance stratégique présentant un fort potentiel économique. C'est à la fois crucial et exigeant.

Prioriser et choisir des domaines d'importance est une tâche difficile pour le gouvernement. Les perceptions de ce qui peut être important sont complexes en raison de différences d'opinions légitimes, auxquelles s'ajoute une compréhension technologique variant d'une personne à l'autre et des attentes relatives aux retombées futures.

D'ailleurs, s'assurer que l'investissement dans les infrastructures se fasse de façon actualisée et évoluée ne sera pas de tout repos. Le comité consultatif sur l'innovation recommandé par le groupe d'experts sera un instrument important pour y parvenir. Ce changement suppose de modifier la tendance voulant que l'investissement se fasse sans prendre trop de risques à l'échelle de l'économie canadienne, pour adopter plutôt un mode d'investissement plus risqué concentré dans des domaines choisis de façon subjective (informée, mais néanmoins subjective). Parvenir aux changements souhaités à la fois sur le plan de la culture et des processus exigera des investissements substantiels en gestion du changement.

## Recommandation 5

*Aider les entreprises innovantes à forte croissance à accéder au capital de risque dont elles ont besoin en établissant de nouveaux fonds là où il y a des lacunes.*

## Commentaires de PwC

Nous approuvons pleinement la mise en place de programmes visant à fournir aux entreprises le capital de risque nécessaire. Il s'agit d'une question clé pour les sociétés en croissance et sera particulièrement importante si la diminution de la RS&DE se concrétise au profit du financement direct. Nous encourageons également le gouvernement à considérer les meilleures pratiques d'autres pays au moment de formuler les lignes directrices en matière d'encouragement à l'investissement.

Dans le rapport de PwC, « *Government's Many Roles in Fostering Innovation* »<sup>2</sup>, le cabinet a analysé les importants facteurs fiscaux, juridiques et financiers

dont pourrait se servir le gouvernement pour encourager l'innovation. Nous avons constaté que les pays qui ont réussi à stimuler l'innovation ont eu tendance à établir une plate-forme fiscale qui inclut des avantages pour les propriétaires d'entreprise et les investisseurs, tels que des taux d'imposition peu élevés, un régime d'encouragement fiscal pour la R-D et un régime fiscal particulier pour la propriété intellectuelle (PI)/le paiement de redevances, ainsi que d'autres encouragements fiscaux et programmes pour l'investissement.

Changer l'environnement concurrentiel qui a mené les grandes multinationales à acquérir et à exploiter leur PI en dehors du Canada exigera probablement davantage que des encouragements en R-D et un fonds de capital de risque. La stratégie de sortie pour les entreprises technologiques émergentes a été de vendre leurs actifs à des sociétés sous contrôle étranger, en particulier à de plus grandes organisations qui ont accès à plus de capital pour permettre la croissance future. Lorsque ces sociétés vendent leurs actifs, les grandes organisations transfèrent la propriété intellectuelle vers des pays où le régime fiscal est plus avantageux.

Un régime d'imposition concurrentiel sur le revenu des redevances pourrait encourager les sociétés étrangères aussi bien que les grandes multinationales à conserver leur propriété intellectuelle au Canada. Le développement et la commercialisation de la PI sont des activités très mobiles. Dans une étude de 2007, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a reconnu que de nombreux pays favorisent ces activités en offrant un régime d'imposition plus clément. Par exemple, la France a un taux de 15 % (moins de la moitié du taux d'imposition normal des sociétés) sur le revenu tiré de brevets développés dans ce pays. Plus récemment, le R.-U. s'est engagé à présenter un régime à taux réduits pour le revenu tiré de la propriété intellectuelle semblable à celui des Pays-Bas et de la Belgique, en vertu duquel le revenu tiré de brevets développés au R.-U. sera imposé à un taux de 10 % plutôt qu'au taux normal de 28 %.

La création de fonds pour lesquels le gouvernement choisit les « gagnants » comporte des risques. Par ailleurs, nous reconnaissons que de nombreux pays concentrent leurs fonds limités dans des domaines d'importance stratégique. Nous croyons que l'utilisation d'un comité consultatif étendu sur l'innovation (voir la recommandation 6), en plus de l'approche d'un financement « d'accompagnement », sont des outils importants à considérer. Nous

2. Voir : [www.pwc.com/gx/en/technology/pdf/How-governments-foster-innovation.pdf](http://www.pwc.com/gx/en/technology/pdf/How-governments-foster-innovation.pdf).

pressons également le gouvernement d'envisager l'adoption de taux plus concurrentiels pour encourager les détenteurs de propriété intellectuelle à demeurer au Canada, et favoriser l'immigration de la propriété intellectuelle acquise à l'extérieur du pays.

## Recommandation 6

*Se doter d'une voix fédérale claire en matière d'innovation et engager le dialogue avec les provinces en vue d'améliorer la coordination et les résultats.*

## Commentaires de PwC

Le groupe d'experts soutient que l'innovation est une priorité nationale et que le gouvernement fédéral devrait faire preuve de leadership. Il réclame une approche pangouvernementale pour le soutien à l'innovation, en vertu duquel le Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation (CSTI) actuel deviendrait un comité consultatif sur l'innovation, qui aurait pour mandat d'atteindre les objectifs relatifs à l'innovation en matière commerciale, scientifique et sociale. Le suivi de la performance devrait se faire à l'échelle du système plutôt qu'uniquement à l'échelle des programmes.

Un comité consultatif sur l'innovation, constitué de représentants de l'industrie, d'universités et du gouvernement de partout au pays est crucial pour faire la transition vers les programmes de soutien à l'innovation et réaliser les avantages de l'innovation, tels que le transfert des connaissances vers les provinces et les territoires. Nous convenons que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de leader et coordonner le soutien dans les provinces. Nous prévoyons que le gouvernement fédéral explorera des manières d'éviter la duplication inutile parmi les différents ordres de gouvernement.

Nous pressons le gouvernement fédéral de surveiller l'efficacité de ses programmes de façon continue, de sorte qu'ils demeurent pertinents et adaptés aux humeurs de l'économie mondiale et aux besoins changeants du monde des affaires.

## 3. Observations de PwC

Bien qu'il soit important de soutenir d'autres éléments de la chaîne de valeur de l'innovation, notamment la commercialisation, le Canada doit également maintenir un programme de RS&DE fort pour permettre à la R-D axée sur le marché de

continuer à s'épanouir parallèlement à l'innovation en entreprise.

Pour favoriser efficacement l'innovation, il faut prendre des risques et choisir des domaines d'occasions stratégiques; il faut également que le gouvernement soit disposé à faire les investissements appropriés. Cette recette n'est pas simple, parce qu'elle peut supposer d'affecter l'argent des contribuables à des projets d'approvisionnement, du financement direct aux entreprises et du financement indirect sous forme d'encouragements fiscaux et d'autres programmes.

Il est clair qu'il faudra du temps pour que le gouvernement et l'industrie évaluent le sujet et en discutent davantage pour s'assurer que les résultats voulus, en ce qui a trait aux recommandations du groupe d'experts, sont possibles. En particulier, un examen plus approfondi est requis afin de déterminer si :

- le conseil sur la recherche et l'innovation industrielles recommandé rendra les programmes gouvernementaux plus efficaces;
- des programmes plus directs peuvent être conçus pour obtenir plus de succès à identifier les innovations et les produits générateurs de profits;
- les décideurs du gouvernement pourront répondre aux besoins en matière d'innovation en entreprise et de développement de produits de façon rapide et stratégique;
- des critères d'admissibilité peuvent être élaborés pour un encouragement fiscal qui s'appliquerait tant à la main-d'œuvre qu'au capital;
- des encouragements liés à l'investissement dans le secteur privé peuvent être élaborés, tels que des actions accréditives, où le secteur privé choisit les gagnants et les perdants;
- des encouragements fiscaux peuvent être introduits pour stimuler l'exploitation de la propriété intellectuelle au Canada.

## 4. Ce que PwC peut faire pour vous aider

Les professionnels de PwC seront heureux de discuter des recommandations du groupe d'experts et d'évaluer leurs répercussions possibles sur votre organisation. Avec l'aide de fiscalistes de notre Groupe national des services fiscaux, qui inclut d'anciens fonctionnaires du ministère des Finances et de l'ARC, nous pouvons faire en sorte que votre opinion soit entendue et comprise par le dialogue avec les associations sectorielles et le gouvernement. Nous vous encourageons à communiquer avec nous.

## Personnes-ressources de PwC en matière de RS&DE

<b>Québec</b>	Montréal	Lucie Bélanger	514 205-5439	lucie.belanger@ca.pwc.com
	Québec	Rémi Tremblay	418 691-2488	remi.tremblay@ca.pwc.com
<b>Alberta</b>	Calgary	Shawn Reain	403 509-6373	shawn.d.reain@ca.pwc.com
		David Van Den Beld	403 509-6643	d.vandenbeld@ca.pwc.com
	Edmonton	Rick Barnay	780 441-6832	rick.barnay@ca.pwc.com
<b>Colombie-Britannique</b>	Vancouver	Ted Bell	604 806-7705	ted.bell@ca.pwc.com
<b>Manitoba</b>	Winnipeg	Kevin Koziey	204 926-2431	kevin.s.koziey@ca.pwc.com
<b>Ontario</b>	National et RGT	Vik Sachdev	416 869-2424	vik.sachdev@ca.pwc.com
		Cathy Wraggett	416 869-2446	cathy.a.wraggett@ca.pwc.com
	RGT	Greg Garland	905 949-7440	greg.garland@ca.pwc.com
		Chris A. Bodnar	905-949-7311	christopher.a.bodnar@ca.pwc.com
	Hamilton	Doug Boyce	905 777-7020	doug.boyce@ca.pwc.com
	London	Kevin Robertson	519 640-7915	kevin.c.robertson@ca.pwc.com
	Ottawa	Kent Smith	613 755-8742	kent.b.smith@ca.pwc.com
		Mel Machado	613 755-5664	mel.machado@ca.pwc.com
	Waterloo	Jay McLean	519 570-5759	jay.mclean@ca.pwc.com
Windsor	Loris Macor	519 985-8913	loris.macor@ca.pwc.com	
<b>Provinces de l'Atlantique</b>	Provinces de l'Atlantique	Dean Landry	902 491-7437	dean.landry@ca.pwc.com
		Tim Ellis	506 653-9461	tim.w.ellis@ca.pwc.com
<b>Saskatchewan</b>	Saskatoon	David Van Den Beld	403 509-6643	d.vandenbeld@ca.pwc.com

## Publications connexes de PwC

Consultez nos publications connexes à [www.pwc.com/ca/rapport-jenkins](http://www.pwc.com/ca/rapport-jenkins) :

- notre bulletin *Développements* publié précédemment, « Le rapport Jenkins soumet des recommandations fort attendues »;
- notre baladodiffusion (en anglais seulement) sur le rapport Jenkins;
- notre mémoire au groupe d'experts en réponse aux questions de consultation du groupe d'experts concernant l'innovation en entreprise et les initiatives fédérales en matière de R&D .

**Tax News Network (TNN)** permet à ses membres d'avoir accès à de l'information canadienne et internationale, à des analyses et à des renseignements inédits pour les aider à prendre des décisions fiscales et commerciales éclairées. À vous de l'essayer! [www.ca.taxnews.com](http://www.ca.taxnews.com)